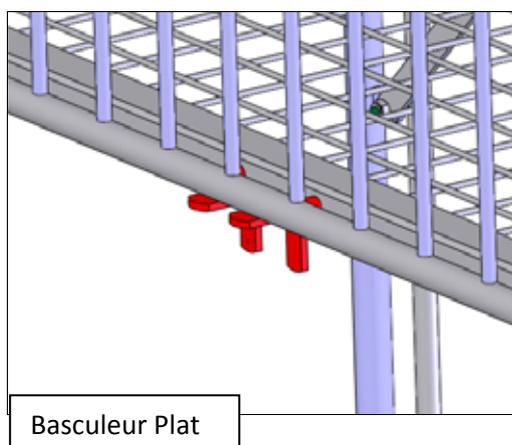


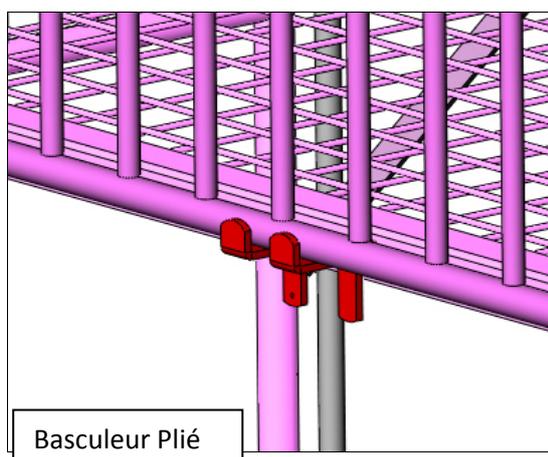
Objet : Information de sécurité concernant les basculeurs de lit parc Villard.

Madame, Monsieur

Entre 2004 et 2007 la société Villard a commercialisé des lits parcs équipés de basculeurs plats destinés à maintenir les barrières latérales de lits parcs fermées en position haute.



Après 2007 les basculeurs plats ont été remplacés par des basculeurs pliés :



Suite à deux incidents signalés à l'ANSM, il apparaît que les lits parcs équipés de basculeurs plats présentent dans certains cas, un risque de déchaussement de la barrière (quand l'enfant exerce une forte poussée latérale avec ses jambes) pouvant entraîner la descente involontaire de la barrière.

Nous vous demandons donc de bien vouloir vérifier qu'aucun de vos lits parc en service n'est équipé de basculeurs plats comme sur le premier schéma.

Si vous constatez que vos lits sont équipés de ce type de basculeurs, vous devez les retirer du service et ne plus les utiliser car en plus du risque occasionné par les basculeurs plats, ces lits, fabriqués jusqu'à fin 2007 ne sont pas conformes à la décision de police sanitaire du 30 juillet 2008 de l'AFSSAPS (ci-jointe).

En effet l'écartement des barreaux de ces lits, bien qu'inférieur ou égal à 65mm, ne satisfait pas au test défini par la norme NF EN 716-2 qui est mentionné dans la décision de l'AFSSAPS. Ces lits parcs ne devraient donc plus être utilisés depuis le 01/05/2009.

Notre Directeur Commercial, Stéphane Hardoin, est à votre disposition au **02.43.82.32.45** pour répondre à toutes vos questions et étudier avec vous le remplacement éventuel de ces lits.

L'ANSM a été informé de cette mesure.

En vous remerciant pour l'attention portée à ce courrier, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments dévoués.